

## S E R M O N

## VINGT-SIXIÈME.

- I. De la connexion inseparable de ces quatre graces, la prédestination, la vocation, la justification, & la glorification.
- II. De chacune à part.

Rom. 8. v. 29. *Et ceux qu'il a prédestinez, il les aussi appelez: & ceux qu'il a appelez, il les a justifiez: & ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez.*

**N**ous lisons au 13. de St. Jean des paroles de grande consolation, à sçavoir que comme Jesus-Christ avoit aimé les siens, qui estoient au monde, il les aima jusques à la fin. C'est une difference qui est entre l'amour de Dieu & l'amour des hommes, que Dieu aime immuablement, mais que l'amour des hommes est sujet à changement. Ceux que Jesus-Christ aime, il les aime jusques à la fin, mais ceux que les hommes aiment, souvent

vent ils les haïssent à la fin, souvent ceux qu'ils ont élus se voient, par une subite & inopinée disgrâce, autant abbatus, qu'ils avoient esté chers & favorisez, tellement que les plus ancrés en leurs affections, ne peuvent posséder leur faveur & leur bienveillance qu'avec incertitude & crainte. Mais le fidele possède l'amour & la bienveillance de son Dieu, tout autrement, & depuis que la dilection de Dieu est épanchée dans son cœur, par le S. Esprit qui luy est donné, il ne craint point d'estre abbatus par aucun accident de l'amour de son Dieu, mais il est assuré d'estre élevé de gloire en gloire, jusques au Royaume des cieux. De fait les hommes sont muables, mais il n'y a en Dieu variation aucune, ni ombre de changement. De plus les hommes aimans, ignorent quelle sera à l'avenir la vie & la conduite de ceux en qui ils mettent leur amour, d'où il arrive que l'événement impreveu change leur affection envers ceux qu'ils n'eussent point aimez s'ils eussent preveu leurs actions. Mais Dieu ne met point son amour en ses enfans incertainement, il prévoit tous leurs pechez d'éternité, c'est pourquoy comme la prévision de leurs chutes ne peut empêcher sa bonté de les aimer, aussi quand leurs chutes arrivent, elles ne peuvent changer son

Tome II.

Q

amour.

amour. D'où vient que comme les effets de la bienveillance humaine sont sujets à interruption, ceux de la bienveillance divine sont à l'opposite tellement enchaînez, que le fidele par le commencement de l'amour de son Dieu, s'en peut promettre le progrez, & peut s'asseurer d'une éternelle félicité. Et c'est ce qui donne la paix à la conscience, c'est ce qui réjouit le fidele, au milieu des afflictions, à sçavoir que rien ne peut ni changer totalement, ni seulement alterer l'amour de son Dieu, que quoy qu'il souffre, que quoy que machine le monde, jamais il ne sera séparé de la dilection de Dieu, mais il verra son salut s'accomplir. C'est aussi en quoy Dieu console le fidele Esa. 54. 10. *Quand, dit-il, les montagnes se remueroient, & que les costaux croseroient, ma gratuité ne se départira point de toy, & l'alliance de ma paix ne bougera point.* C'est cette fermeté que nous enseigne l'Apôtre S. Paul en ce que nous avons leu du Chap. que nous exposons. Car il nous représente l'amour de Dieu envers ses enfans si immuable & indissoluble, qu'il les conduit infailliblement selon son décret éternel à la vie bien-heureuse. *Ceux, dit-il, que Dieu a prédestinez, il les a aussi appellez: & ceux qu'il a appellez, il les a justifiez, & ceux qu'il a justifiez, il les a aussi*

aussi glorifiez. C'est une amplification de ce qu'il avoit allegué au verset precedent, à sçavoir que *ceux qu'il avoit connus auparavant, il les avoit aussi prédestinez à estre conformes à l'image de son Fils*: & ensemble une confirmation de ce qu'il avoit dit auparavant, à sçavoir que *toutes choses* (voulant parler des afflictions) *aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu*. Il montre donc que *toutes choses*, & par consequent les plus grandes adversitez, aident en bien au fidelle, parce que le *propos arresté du Seigneur*, est si ferme, & que ses graces salutaires sont tellement jointes & enchainées, que *ceux qu'il a prédestinez, il les a aussi appelez*: & *ceux qu'il a appelez, il les a aussi justifiez*: & *ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez*. En quoy vous avez d'entrée à remarquer, que l'Apostre ne dit pas que ceux que Dieu a prédestinez, il les appelle: que ceux qu'il justifie, il les glorifie: mais aux termes du temps passé il dit, *que ceux que Dieu a prédestinez, il les a appelez, justifiez & glorifiez*, pour montrer la certitude du conseil de Dieu; car comme en l'Ancien Testament les choses avenir estoient proposées comme déjà avenues, à cause de la certitude des promesses de Dieu, tellement qu'on disoit, *l'Enfant nous est né, le Fils nous a été donné*, lorsque Jesus-Christ estoit encore

à naître, & ne devoit venir au monde que long-temps après, aussi l'Apostre propose aux fidelles leur gloire comme déjà avenue, pour montrer combien certainement nous serons glorifiez. Ainsi Ephes. 1. il nous propose toutes les bénédictions de Dieu comme déjà conferées de Dieu.és cieus, avant que nous fussions. *Benit soit Dieu, qui est le Pere de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a benits en toute benédiction spirituelle es lieux celestes en Christ.* Et cette façon de parler fait au but de nostre Apostre qui est de consoler le fidele en ses afflictions: car ainsi pendant qu'il souffre, & que toutes choses semblent conspirer à sa ruine, & estre opposées à son salut éternel, il est déjà glorifié de Dieu; pendant qu'il combat il a déjà vaincu & déjà reçu la couronne de vie. Et ici nous avons comme une chaîne par laquelle l'homme est tiré au Ciel & amené à la beatitude éternelle, & de laquelle les chainons se tiennent tellement qu'elle est indissoluble; car il est impossible que ceux que Dieu a prédestinez ne soient appelez; & que ceux qu'il a appelez ne soient justifiez; & que ceux qu'il a justifiez ne soient glorifiez. Or nous vous montrerons I. la connexion inseparable de ces chainons.

II. Puis, autant que la brieveté du temps nous le pourra permettre, nous les consi-  
de-

dererons chacun à part. Nous commencerons par la liaison du premier avec le dernier, qui est que *ceux que Dieu a prédestinez, il les glorifie finalement.* Cela ne peut non plus estre revoqué en doute, que la sagesse & la puissance de Dieu. Car pourquoy les hommes n'amenent-ils à fin leurs entreprises? Certes, c'est ou parce qu'ils les quittent ou changent pour les avoir mal dressées, ayans manque de prudence & de sagesse : ou ne voulant les changer, c'est parce qu'ils ne peuvent les executer manquans de force & de puissance. Or ni l'un ni l'autre ne doit estre dit de nostre Dieu ; car comment manquera la sagesse à celuy qui en est la source, & en qui habitent les tresors de sagesse & de science? Comment aussi manquera la force au Dieu fort, & la puissance au Tout-puissant? Pourtant, dit-il *Isa. 46. mon conseil tiendra, & je mettrai en effet tout mon bon plaisir.* Il n'est point sujet à réavis ; & il n'est pas comme l'homme qui ment, ou comme le Fils de l'homme qui se repent. Aussi ne manque-t-il point de moyens & de force pour executer ce qu'il luy plaist, & pourtant il ajoute, *Je mettrai en effet tout mon bon plaisir. Que si Dieu n'amenoit à salut ceux qu'il y a préordonnez, il faudroit mesme abolir sa prescience ; car il prévoit ce qu'il a préordonné.*

né. Il seroit donc trompé en sa prescience si ceux qu'il a préveus par son décret devoir parvenir au Royaume des cieux, n'y parvenoi-ent pas. Mais à l'opposite l'Apostre .2. Tim. 2. parlant des revoltes de quelques-uns, ajoute, *Toutesfois le fondement de Dieu demeure ferme, Dieu connoist ceux qui sont siens*: pour montrer que sa connoissance est infaillible. Aussi Jesus-Christ Nostre Seigneur nous enseigne clairement qu'il est impossible que les élus soient seduits, lors qu'il dit, Marc. 13. 22. *De faux Christs & de faux Prophetes s'éleveront, & feront de grands signes & des miracles: voire pour seduire les élus mesmes s'il étoit possible*, conformément à ce qu'il dit en St. Jean. 10. *Je donne la vie éternelle à mes brebis, & elles ne periront jamais, nul aussi ne les ravira de ma main, mon Pere qui me les a données est plus grand que tous, & personne ne les peut ravir des mains de mon Pere: & Jean 6. C'est ici la volonté de celui qui m'a envoyé, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au dernier jour.* Or Dieu nous a donnez à Jesus-Christ par son décret immuable par lequel il nous a élus en luy. Mais à cette liaison infaillible que nous proposons de l'Electon & de la Glorification, pourroient en apparence contredire certains passages par lesquels il semble que

Dieu

Dieu efface quelquesfois de son livre de vie ceux qu'il y a écrits, comme quand Moyse dit Exode 32. priant pour le peuple, *Par-donne leur : sinon efface moy maintenant de ton livre lequel tu as écrit :* à quoy Dieu répondit, *Qui aura peché contre moy, je l'effacerai de mon livre.* Et Ps. 69. David parlant de ses ennemis, demande qu'ils soient effacez du livre de vie, & qu'ils ne soient point écrits avec les justes. La réponse est, quant au passage de l'Exode, que les paroles de Moyse doivent estre entendues conditionnellement, à sçavoir, s'il étoit possible. Comme quand Jesus-Christ dit, *Pere, que cette coupe passe arriere de moy,* il demandoit une chose qui étoit contre le décret de Dieu : mais aussi il entremet, *s'il est possible.* Et la réponse que Dieu fait à Moyse, doit estre prise avec rapport aux paroles de Moyse, avec cette condition, comme si Dieu disoit, s'il étoit possible que j'effaçasse quelcun de mon livre, j'effacerois celuy qui auroit peché, & partant non toy, mais le peuple qui m'a offensé. Quant au passage du Ps. 69. où il est parlé des méchans, & où le Prophete demande qu'ils soient effacez du livre de vie, ce n'est pas qu'ils y eussent jamais été écrits ; mais c'est que le Prophete demande à Dieu, qu'il manifeste leur hypo-

crysie. Car il y en a plusieurs qui semblent écrits au livre de vie, & qui ne le sont point en effet, mais seulement quant à l'estime des hommes; & ceux-ci lors que Dieu découvre leur méchanceté, sont comme effacez, parce qu'ils y étoient écrits quant à l'apparence.

II. Comme la liaison est infaillible de ce premier chainon avec le dernier, aussi l'est-elle avec le second & le troisième, à sçavoir avec la Vocation & la Justification, tellement que ceux que Dieu a prédestinez, il les appelle & justifie nécessairement. C'est ce qu'enseigne Jesus-Christ en St. Jean 6. quand il dit, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy.* Car venir à Jesus-Christ c'est croire en luy, & par conséquent, estre justifié par luy. Et certes pourquoy aurions-nous été donnez à Jesus-Christ, & inferez en luy par le décret éternel de Dieu, sinon afin que ce décret fust en temps mis en effet? Et Jesus-Christ auroit-il si peu de soin de ceux qui luy ont été donnez? si peu d'amour envers eux, qu'il ne les rendit en leur temps participans de ses graces? Il ne manque point de les appeller en temps, selon que Jesus-Christ dit Jean 10. 14. *Je suis le bon berger, & connois mes brebis, & suis connu des miennes:* puis parlant des  
Gen-

Gentils, J'ai encore d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie. Il me les faut aussi amener, & elles orront ma voix, & il y aura un seul troupeau, & un seul berger. Et comme ceux que Dieu a prédestinez il les appelle, aussi il n'appelle efficacement, que ceux qu'il a prédestinez, comme Jesus-Christ dit St. Jean 10. *Vous ne croiez point, car vous n'etes point de mes brebis.* Aussi en St. Jean 6. il est dit que Jesus Christ connoissoit dès le commencement, ceux qui ne croiroient point, ou qui croiroient, parce qu'il sçavoit qui étoient ceux que le Pere luy avoit donnez. Et c'est ce décret éternel que Jesus-Christ montre estre la regle de la vocation, selon laquelle les hommes sont appelez ou non, en S. Matt. 11. quand il dit, *Pere, je te rends graces, que tu as caché ces choses aux sages, & les as revelées aux petits, il est ainsi, Pere, d'autant que tel a été ton bon plaisir.* Aussi nostre Apôstre a dit ci-dessus, que ceux qui sont appelez, sont appelez selon le propos arresté de Dieu. Pourtant nous est-il dit au 3. des Actes des Apôtres, *anongans l'Evangile aux Gentils, que tous ceux qui étoient ordonnez à vie éternelle crurent.* Mais ici se pourroient faire deux objections: l'une que la Vocation a beaucoup plus d'étendue que l'Electio ou la Prédestination

Q 5

à

à salut ; veu que plusieurs sont appellez, mais peu sont éleus : & que nous lisons que Simon le Magicien crut, & d'autres qui n'étoient point ordonnez à salut : & l'Evangile nous parle d'une foy qui n'est que pour un temps. La réponse est, quant au premier passage, que nous parlons ici d'une vocation intérieure & efficace, & non pas seulement d'une vocation extérieure. Car quant à celle-ci, plusieurs sont appellez qui ne sont pas éleus, mais quant à celle-là, ceux qui sont appellez, sont tous éleus & préordonnez à vie. Vous voyez cette distinction de vocation Act. 16. 14. en Lydie, Marchande de pourpre, où il est dit, que *Dieu ouvrit son cœur pour entendre aux choses que Paul prechoit.* L'Apôstre en appelloit plusieurs par la vocation extérieure de la prédication de la Parole, mais Dieu n'appella que celle-ci de la vocation intérieure de son Esprit : distinction aussi que l'Apôstre vous montre 1. Theff. 1. quand il dit aux fideles, auxquels il écrit, *Nostre prédication de l'Evangile n'a point été en nostre endroit, seulement en parole, mais aussi en vertu & en St. Esprit.* Aussi Jesus Christ nostre Seigneur en St. Jean 6. préchoit l'Evangile indifféremment aux Juifs, & sa prédication étoit une vocation, mais alors mesme il leur dit,

dit, leur allégant la raison pour laquelle ils ne pouvoient croire en luy, *Nul ne peut venir à moy, si mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*: pour montrer qu'encore qu'il les appellast tous extérieurement, néantmoins il ne les tiroit pas tous, c'est à dire, ne les appelloit pas intérieurement: car cette vocation est fructueuse infailliblement, comme le montre là mesme Jesus-Christ disant, *Quiconque a oüi du Pere & a appris, vient à moy*. Quant à ceux qui sont dits avoir cru, & néantmoins n'étoient point élus, il y a diverses sortes de foy. La foy qui est appelée Tite 1. *la foy des élus*, est la seule vraie foy. Ceux qui reçoivent cette foy, la recevant, sont scellez de Dieu, & comme marquez de son cachet, pour le jour de la redemption, afin de ne perir jamais. Ils reçoivent l'arrhe du St. Esprit en leur cœur de leur felicité, selon que dit l'Apostre Ephes. 1. *Ayans cru vous avez été scellez du St. Esprit de la promesse, lequel est l'arrhe de nostre héritage, jusques à la redemption de sa possession acquise, à la louange de sa gloire*. Et c'est de cette foy de laquelle il est dit en St. Jean 3. *Qui croit au Fils a la vie éternelle, qui croit au Fils ne sera point condamné*. Et au ch. 5. du mesme Evangile, *En verité je vous dis, que celuy qui oit ma*

parole, & croit en celuy qui m'a envoyé, a la vie éternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie. Pour montrer nécessairement que celuy qui vient à estre condamné, n'a point eu la vraie foy, mais n'en a eu qu'une partie, ou que l'ombre. Qu'une partie, comme ceux qui n'ont qu'une connoissance & croyance générale, mais n'ont point la confiance. Ainsi St. Jacques 2. 29. dit que *les Diables croient & tremblent*. Car la foy des élus ne consiste pas seulement en créance générale; mais aussi en confiance: car ils croient & ne tremblent point. Je dis aussi, ou que *l'ombre*, car la vraie foy est comme un corps solide, qui occupe toutes les dimensions du cœur, sa longueur, sa largeur, sa profondeur: mais la foy à temps n'en atteint que la superficie. Celle-là a de l'humeur qui l'entretient dans le cœur à jamais, à sçavoir, une source d'eau vive faillante à vie éternelle; elle ressemble à l'arbre du Ps. 1. qui est planté près des ruisseaux, qui rend son fruit en sa saison, & le feuillage duquel ne fiescrit point: mais celle-ci qui n'a point cette humeur, se seche à la fin, & sur tout par les persécutions: celle-là a des racines au cœur, par lesquelles elle tient fermement, selon qu'aussi l'Apostre Eph. 3. nous parle d'estre

d'estre enracinez en charité. Mais celle-ci n'a point de racine, tellement que ceux qui l'ont, ne croient que pour un temps, & au temps de tentation se retirent. On pourroit faire ici une autre objection, à sçavoir, que les petits enfans des fideles qui sont ordonnez à vie éternelle, venant à mourir avant l'age de discretion, ne sont point appelez; car ils sont incapables de vocation: que donc les chainons de cette chaine, que l'Apostre nous montre, ne sont pas tellement joints, que l'un ne puisse estre sans l'autre. La réponse à ceci est, qu'encore que les enfans pour leur age, n'ayent pas la connoissance, ils ont en eux une chose équipollente à la vocation, mesme ce qui est le plus essentiel à la vocation, à sçavoir le St. Esprit, par lequel ils sont conjoints à Jesus-Christ, comme membres à leur chef, & comme chair de sa chair, dont aussi par cette communion leur est imputée la justice de Jesus-Christ, par laquelle ils sont justifiez. Outre que nous les pouvons dire estre appelez en leurs peres, selon que dit l'Apostre 1. Cor. 7. que *les enfans des fideles sont saints*, parce que telle est la teneur de l'alliance, que Dieu est non seulement nostre Dieu, mais aussi le Dieu de nostre semence. Ainsi il demeure ferme, que *sous ceux que*

Q 7

Dieu

Dieu a prédestinez, il les a aussi appelez & justifiez. Certes, comme on dit que la nature en ses operations ne fait point de faut, c'est à dire, ne passe pas d'une extremité à l'autre, sans milieu & sans moyens, aussi le Maître de la nature ne mene personne de l'élection à la gloire, que par le milieu & les moyens de la vocation, & de la justification. Autrement quelcun parviendroit au Royaume des Cieux, sans y aller par le chemin, à sçavoir par Jesus-Christ: quelcun viendroit au Pere qui n'y viendroit pas par le Fils, contre ce que dit Jesus-Christ Jean 14. *Je suis le chemin, la verité & la vie, nul ne vient au Pere si non par moi: & ce que dit St. Jean au 5. ch. de sa 1. Epit. Qui a le Fils a la vie, & qui n'a point le Fils n'a point la vie: c'est ici le témoignage que Dieu nous a donné la vie éternelle, & cette vie est en son Fils.* C'est aussi la necessité de ce milieu, qui nous est montrée en St. Jean ch. 3. où Jesus-Christ nous dit, que *si quelcun n'est né derechef, il ne peut voir le Royaume de Dieu.* Or la regeneration contient en soy la vocation, & la justification. Nous avons veu 1. la liaison de la Prédestination avec la Glorification: 2. de la Prédestination avec la Vocation & la Justification, pour éconduire à la Glorification.

III. Il nous reste de voir encore 1. la liaison qu'a la *Vocation avec la Justification*. 2. la liaison de ces deux graces avec la dernière qui est la *Glorification*. Quant à la liaison qu'a la *Vocation avec la Justification*, elle est toute manifeste; car il faut nécessairement que nous soyons inferez à *Jesus-Christ* & incorporez en luy, pour en avoir les biens & les avantages, il faut nécessairement que nous soyons faits ses membres & un avec luy, afin que son obeïssance soit nostre, & que nous ayions une justice avec luy. C'est ce que nous enseigne l'Apostre 1. Cor. 1. quand il dit, *C'est de Dieu que vous estes en Jesus-Christ qui vous a esté fait sapience, justice, sanctification & redemption*: pour nous montrer qu'il nous faut estre en luy, afin qu'il nous soit *sapience, justice, sanctification, & redemption*. Et Phil. 3. *Que je sois*, dit l'Apostre, *trouvé en luy, ayant non ma justice qui est de la Loy, mais celle qui est de la Foy de Christ*: pour nous apprendre aussi que nul ne peut-estre justifié par Christ qu'il ne soit auparavant trouvé en *Jetus-Christ*. Or c'est par la vocation que nous sommes appelez à la communion de Christ, & par la communion à son corps, à celle de ses graces & de ses bénéfices, qui ne peut manquer à celui qui est fait un mesme corps, une mesme plante, une mes-

mesme chair avec Jesus-Christ. Comment donc ne seroient justifiez ceux qui sont appelez ? Comment ne seroient les membres de Jesus-Christ, rendus participans de l'obeissance & de l'Esprit de vie qui est en leur chef ?

IV. Quant à la liaison qu'ont ces deux chainons, la Vocation & la Justification avec le dernier qui est la Glorification, elle est aussi très-claire en l'Ecriture, à sçavoir que ceux que Dieu a appelez & justifiez, il les glorifie infailliblement. Jesus-Christ, nous l'enseigne manifestement Jean 6. 40. disant, *C'est ici la volonté de celuy qui m'a envoyé, que quiconque contemple le Fils & croit en luy, ait la vie éternelle, & pourtant je le ressusciterai au dernier jour.* Jean 4. *Qui boira de l'eau que je luy donnerai, n'aura plus jamais soif, mais l'eau que je luy donnerai sera faite en luy une fontaine d'eau saillante à vie éternelle.* Et S. Jean 5. *En verité je vous dis que celuy qui oit ma parole & croit en celuy qui m'a envoyé, a vie éternelle, & ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie.* C'est pourquoy nostre Apôstre dira ci-après, *Qui est-ce qui nous separera de la dilection de Christ ? Sera-ce oppression ou angoisse, ou la persecution, ou la famine ou la nudité, ou le peril, ou l'épée ? Mais en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs.*

queurs par celuy qui nous a aimez. Car je suis assure que ni mort ni vie ni Ange, ni principauez, ni puissances, ni choses presentes, ni choses à venir, ne nous pourra separer de la dilection de Dieu qu'il nous a montrée en Jesus-Christ. Semblablement i. Pierre i. Nous sommes gardez en la vertu de Dieu par la foy, pour avoir le salut qui est près d'estre revelé au dernier temps. Et cet avantage du Seigneur est fondé en la teneur de l'alliance de Dieu; car ainsi parle le Seigneur Jerem. 32. Je traiterai avec eux une alliance éternelle, que je ne me retirerai point arriere d'eux, mais je mettrai la crainte de moy en leur cœur, afin qu'ils ne se destournent point de moy. Il est aussi fondé sur l'efficace de l'intercession de Jesus-Christ; car Jesus-Christ intercede pour nous à la droite du Pere, & comme il pria pour St. Pierre que sa foy ne defailist point Luc. 22. il a prié pour tous les fideles; Jean. 17. 20. pour tous ceux qui croiroient en lui par la parole de ses Apostres, & après v. 24. Mon desir est touchant ceux que tu m'as donnez, que là où je suis ils soient aussi avec moy, afin qu'ils contemplent ma gloire laquelle tu m'as donnée. Or comment ne seroit exaucée de Dieu la priere de son Fils Jesus-Christ qui dit en effet Jean 11. 42. Or je sçavois bien que tu m'exauces toujours? Le fidele donc fera contre tous ennemis,  
com-

comme conduit à bras étendu & à main forte, en la Canaan celeste. S'il est assailli de divers combats, l'Apostre dit 1. Cor. 10. que Dieu donnera avec la tentation l'issüe, afin que nous la puissions soustenir. Mesme Ps. 34. s'il tombe il ne sera pas déjetté plus outre, car l'Eternel luy soustient la main. Et partant il parviendra, nonobstant ses chutes & ses infirmités, au but supernel de sa vocation. Ainsi il demeure très-certain que ceux que Dieu a prédestinez il les a appelez, ceux qu'il a appelez il les a justifiez, & ceux qu'il a justifiez il les a glorifiez; qui est la perseverance des fideles combattuë par l'Eglise Romaine, qui tient que plusieurs sont justifiez qui dechéent totalement & ne sont jamais glorifiez, qui est combattre directement les termes de nostre Apostre. Et voilà la liaison de ces chainons, lesquels maintenant il nous faudroit considerer chacun à part: mais nous avons ci-devant traité assez au long des deux premiers, à sçavoir de la Prédestination, en ce que l'Apostre nous a dit que ceux que Dieu a auparavant connus, il les a prédestinez à estre conformes à l'image de son Fils: & de la Vocation, en ce qu'il avoit dit auparavant que toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu, à sçavoir à ceux qui sont appelez selon son propos arresté. Nous avons

veu

veu que la Prédestination est le décret éternel, par lequel Dieu a ordonné de son bon plaisir, certaines personnes à salut par Jesus-Christ, à la loüange & à la gloire de sa grace, selon que dit l'Apostre Ephes. 1. que *Dieu nous a élus en Jesus-Christ devant la fondation du monde, afin que nous fussions saints & irréprehensibles devant luy en charité, nous ayant prédestinez pour nous adopter à soy par Jesus-Christ selon le bon plaisir de sa volonté.*

Et quant à la Vocation, c'est l'action par laquelle Dieu nous appelle & exterieurement par la prédication de sa Parole, & interieurement par l'efficace de son Esprit, à la participation de sa grace en Jesus-Christ, illuminant nos entendemens d'une lumiere celeste, mouvant nos volontez & nos affections pour recevoir & embrasser Jesus-Christ, & formant en nos cœurs son image & ce nouvel homme duquel l'Apostre dit qu'il est créé selon Dieu en justice & vraie sainteté. Nous passerons aux deux autres, à sçavoir à la Justification, & à la Glorification, & nous ne vous les toucherons que sommairement. Le mot de *Justifier* signifie estre absous & déclaré juste en jugement par opposition à estre *accusé* & *condamné*, comme il paroist v. 32. 33. de ce chap. *Qui intentera accusation contre les élus*  
de

de Dieu? Dieu est celui qui justifie. Qui sera celui qui condamnera? Car puis que justifier est le contraire d'accuser & de condamner, il signifie necessairement absoudre & déclarer juste. Ce point de la Justification est d'autant plus important qu'il a esté rendu difficile par les controverses des hommes, néantmoins il est facile si nous le considerons en bon ordre. Car parce qu'il s'agit ici d'un *jugement*, il faut produire tout homme devant le tribunal de Dieu, & considerer par quelle *justice* il peut y subsister & estre déclaré juste; qui est la methode de l'Apôstre en l'Épître aux Rom. Considerons donc l'homme comparoissant devant le tribunal du Juge souverain. L'homme est considéré, ou en l'état de sa nature corrompue, ou comme regeneré. En l'état de sa nature corrompue, comment pourra-t-il comparoistre devant le tribunal de Dieu, veu qu'il est mort en ses fautes & en ses pechez? qu'il est de nature enfant d'ire Eph. 2? que toute l'imagination de son cœur n'est que mal en tout temps Gen. 6? C'est cette corruption que l'Apôstre montre Rom. 3. & suiv. où il dit qu'il n'y a nul juste non pas un seul, Il n'y a nul qui entende & qui cherche Dieu, ils ont tous fourvoyé & ont esté ensemble rendus inutiles. Il n'y a nul qui fasse bien, non  
just-

jusques à un. C'est un sepulchre ouvert que leur gosier, ils ont frauduleusement usé de leurs langues : sous leurs lèvres il y a du venin d'aspic. Destruction & misère est en leurs voyes. Ils n'ont point connu la voye de paix, la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux : Puis il ajoute, que toute bouche est fermée & que tout le monde est coupable devant Dieu. Parquoy, dit-il, nulle chair ne sera justifiée devant Dieu par les œuvres de la Loy : veu que tous ont peché & sont entièrement desituez de la gloire de Dieu. Voilà la question résolue, par les propres termes de l'Apostre, touchant l'homme considéré en sa nature : Car il est évident qu'estant sans aucune justice, & mesme chargé de peché, il ne peut estre que condamné par la Loy. Car la Loy est l'alliance que Dieu avoit traitée avec l'homme en son intégrité, par laquelle il luy promettoit la vie éternelle, moyennant une obéissance parfaite : tellement que depuis le peché, cette alliance de laquelle la clause est, *Fai ces choses & tu vivras*, & laquelle requiert de l'homme sa propre & parfaite justice, ne sert qu'à accuser l'homme & le montrer coupable de condamnation. La difficulté est quant à l'homme regeneré, & elle vient de ce que sa sanctification éblouit les yeux aux hommes, & les porte à la présomption de quelque perfection. C'est où

où sont tombez nos adversaires, qui mesconnoissant l'état de l'homme regeneré, lui ont attribué une telle justice, que par elle il puisse accomplir la Loy, & meriter le Royaume des Cieux. Mais cette difficulté sera bientôt vidée, si ici nous consultons la Parole de Dieu. Nous reconnoissons bien quelque justice & sainteté en l'homme, par la régénération. Nous sçavons que par elle est produit en luy le nouvel homme qui est créé selon Dieu en justice & sainteté, tellement qu'il y a une grande difference entre luy & l'homme non regeneré en l'état de sa nature; car il chemine en nouveauté de vie, au lieu que celuy-ci, comme nous avons dit, est mort en ses pechez, mais néanmoins il est certain qu'il est coupable devant Dieu, & ne peut par sa propre justice se garantir de la malédiction de la Loy; car la Loy condamne quiconque n'est permanent en tout ce qu'elle prescrit, & l'Apostre St. Jaques déclare que celuy qui vient à faillir en un point est coupable de tous. Or en combien de points ne faut point l'homme regeneré? N'a-t-il pas toujours en soy la convoitise laquelle est deffendue par la Loy? Et pour vous montrer combien sa justice a d'imperfections, ainsi en parle l'Apostre Rom. 7. *Je trouve cette loy estre en moy.*  
*C'est*

sur le chap. VIII. des Rom. v. 29. 383

C'est quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moy, car je prend plaisir à la loy de Dieu quant à l'homme interieur. Et Gal. 5. La chair convoite contre l'Esprit, & l'Esprit contre la chair, & ces choses sont contraires l'une à l'autre : tellement que vous ne faites point ce que vous voudriez. De sorte que ceux qui establisent la perfection de l'homme regeneré, ne considerent point ce combat, & que la chair habite encore dans le fidele, quoy qu'elle n'y ait plus son regne & sa domination. D'ici viennent ces confessions du Prophete Ps. 19. *Qui connoit ses fautes commises par erreur? purge moy des fautes cachées.* Ps. 130. *Eternel, si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est-ce qui subsistera* Et Ps. 143. *N'entre point en jugement avec ton serviteur, d'autant que nul vivant ne sera justifié devant toy.* Aussi St. Jean 1. dit excellemment que *si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous seduisons nous mesmes, & la verité n'est point en nous;* & Jesus-Christ nostre Seigneur oblige les plus justes à demander tous les jours pardon de leurs pechez. D'où il s'ensuit que l'homme mesme regeneré ne peut subsister devant le tribunal de Dieu, & y estre déclaré juste par sa propre justice : & c'est ce que S. Paul nous montre Rom. 3. & 4. Car ayant és chapitres precedens convaincu les  
Gen-

Gentils de peché, afin qu'on ne vint à conclure, que pour le moins les fideles, c'est à dire les Juifs, seroient justifiez par leurs œuvres, l'Apostre Rom. 3. montre les Juifs coupables de l'infraction de la Loy, & par consequent, qu'ils ne peuvent estre justifiez que par la Foy. Et Rom. 4. il produit l'exemple d'Abraham le pere des croyans, saint & regeneré, lequel il montre n'avoir point été justifié par ses œuvres, afin qu'il n'eust point de quoi se glorifier envers Dieu, & produit le témoignage de David, qui au Ps. 32 constituë la beatitude de l'homme, en ce que Dieu luy pardonne son peché, & ne luy impute point ses iniquitez: d'où l'Apostre conclut que le Prophete declare la beatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres. Et certes il est necessaire que l'homme soit justifié sans les œuvres, si la justification & sa beatitude consistent au pardon de ses pechez. Car celui qui a besoin de pardon, n'est point justifié par sa propre justice, & ne peut estre juste que par une justice imputée:

Puis donc que l'homme consideré tant en sa corruption naturelle qu'en sa regeneration, ne peut subsister devant le tribunal de Dieu par sa propre justice, reste necessairement qu'il ne peut qu'estre condam-

damné, s'il n'est absous & déclaré juste par la justice d'autrui, à sçavoir par la justice & la sanctification d'un pleige, qui ait satisfait pour luy à la justice de Dieu. Ce pleige c'est Jesus-Christ nostre Seigneur, par lequel nous sommes rachetez, non point par des choses corruptibles, comme par de l'argent ou par de l'or, mais par le précieux sang de Christ, comme de l'agneau sans macule & sans tache, 1. Pier. 1. Car par son obéissance nous sommes constitués justes, & ici vous rapporterez tous les passages de l'Escriture, qui nous montrent nostre salut & nostre justice en luy, soit que nous considerions ses souffrances, par lesquelles il nous a délivrés de la peine du peché, soit que nous considerions la justice, par laquelle il a accompli la Loy, dont il est dit, que nous sommes justifiés gratuitement par la grace de Dieu: qu'il nous a reconciliés à Dieu, justifiez par son sang: que son sang nous purge de tout peché: qu'il a effacé l'obligation qui étoit contre nous, & l'a entièrement abolie, l'ayant fichée en la croix: enfin qu'il a fait la paix par le sang de sa croix: qu'il est la fin & l'accomplissement de la Loy, en justice à tous croyans: Eph. 1. 6. que Dieu nous a rendus agréables en luy, en qui nous avons redemption par son sang, à sçavoir la remission des

Tome II. R                      offen-

offences, selon les richesses de sa grace. D'où il s'ensuit que celui qui prétend d'estre justifié par la propre justice à toy-mesme, s'éloigne du Royaume de Dieu, selon que dit l'Apostre Rom. 10. qu'*Israël ne connoissans point la justice de Dieu, & cherchans à établir leur propre justice, ils ne se sont point corrigez à la justice de Dieu.* Et Phil. 3. 9. *Que je sois trouvé en Christ, ayant non point ma justice qui est de la Loy, mais celle qui est par la foy de Christ, assavoir la justice qui est de Dieu par la foy.*

La maniere & la forme essentielle de la justification, est que la justice de Jesus-Christ nous est imputée, à sçavoir, l'obéissance qu'il a renduë à Dieu par sa mort pour nous: car la satisfaction d'un pleige n'est-elle pas allouée à celui, pour lequel le pleige a payé & satisfait? Or Jesus-Christ est nostre pleige, selon qu'il est dit. Hebr. 7. 22. que *Jesus a été fait pleige d'un plus excellent Testament que le Vieux.*

Outre que l'opposition que l'Apostre nous montre Rom. 5. entre luy & Adam, quand il dit que *comme par la desobéissance d'un seul, plusieurs ont été constituez pecheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront rendus justes*, nous montre cette imputation. Car comme nous avons été pecheurs en Adam, ainsi sommes-nous rendus

des justes en Jesus-Christ: or avons-nous été rendus pecheurs en Adam par imputation, aussi c'est par imputation que nous sommes rendus justes en Jesus-Christ. Et certes s'il est juste que le peché d'Adam nous soit imputé, pourquoy ne seroit-il pas juste que la justice de Christ nous fust imputée?

Veu, sur tout, que comme nous étions en Adam, aussi sommes-nous joints à Jesus-Christ, & sommes en luy, & qu'ainsi qu'Adam pecha comme chef du genre humain, dont tous les hommes furent reputés avoir peché en luy; aussi Jesus-Christ a satisfait à Dieu comme le chef de tous les fideles, de ceux que le Pere luy avoit donnez, & qui étoient élus en luy, par conséquent les fideles sont reputés devant Dieu avoir satisfait en luy. Car les fideles & Jesus-Christ ne font qu'un, jusques-là que les fideles considerez en corps avec Jesus-Christ sont appellez Chrestiens, donc aussi en ce corps il n'y a qu'une justice, à sçavoir la justice du chef qui est Jesus-Christ.

Joint que nos pechez ayans été imputés à Jesus-Christ, aussi il est convenable que sa justice nous soit imputée. Or Esaïe 53. montre que nos pechez ont été imputés à Jesus-Christ, quand il dit

R 2

que

que le Seigneur a jeté sur luy l'iniquité de nous tous : & l'Apostre 2. Cor. 5. que Dieu a fait celuy qui n'a point connu le peché, estre peché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy. Or a-t-il été fait peché pour nous par imputation : donc aussi par imputation, nous sommes justice en luy.

Et c'est ce qu'enseigne l'Escriture en termes exprès Rom. 4. 6. que Dieu alloué la justice sans œuvres. Et en ceci nos Adversaires se trouvent très-injustes : car ils enseignent l'imputation des satisfactions des Saints, lesquelles ils enseignent estre allouées, moyennant les indulgences. Comment donc sont-ils tant injurieux à la justice de Jesus-Christ, que de nier qu'elle nous soit allouée? Voilà donc la justice d'autrui, par laquelle nous sommes justifiés. Nos Adversaires avouent bien ces passages que nous venons d'alléguer, mais l'exposition qu'ils en donnent détruit tout. Car ils ne rapportent ces passages, qu'à l'efficace de la mort de Christ à nous sanctifier, & par la justice de Jesus-Christ ils n'entendent que la justice qu'il produit en nous par son Esprit, confondans la justification avec la sanctification. Et ainsi ils établissent la justification des œuvres de l'homme regeneré, contre le fondement que

que nous avons posé ci-dessus. Mais à l'opposite il est aisé de montrer que la justice de Jesus-Christ nous est allouée ; car Rom. 4. nostre beatitude n'est-elle pas expressément constituée en une justice allouée, ou imputée ?

Maintenant il nous faut un moyen par lequel nous soit imputée cette justice de Christ. Or ce moyen est la foy, dont Rom. 4. à cet égard est dit, que *la foy est allouée à justice*, ou *imputée*, c'est à dire, Jesus-Christ apprehendé par la foy : car c'est luy qui est l'Eternel nostre justice, mais qui est fait nostre par la foy, selon qu'il est dit Rom. 3. que *Dieu a ordonné Jesus-Christ pour propitiatoire par la foy*, & que *la justice de Dieu est manifestée par la foy en Jesus-Christ envers nous*, & sur tous les croyans : d'où l'Apostre recueille, *Nous concluons donc, que l'homme est justifié sans les œuvres de la Loy par la foy.*

De cette justification naît au cœur du fidele *la paix de la conscience* en cette vie, Rom. 5. *Etans justifiés par la foy, nous avons la paix envers Dieu par Jesus-Christ* : paix qui surmonte tout entendement, & par laquelle le fidele crie à Dieu *Abba Pere*, & a le témoignage en son cœur d'estre *de ses enfans*, & a hardiesse & accés en

confiance en luy, & étant assuré de sa reconciliation avec Dieu, *se glorifie és tribulations*, scachant que puis que la paix est faite, il ne les souffre plus, comme une malédiction; & *se glorifie contre ses propres pechez*; car il se voit revestu de la justice de Christ, de la justice de Dieu: car comment avec une telle justice manquer d'avoir une ferme assurance?

Enfin de cette justification procede la *glorification*, qui est la conformité à l'image glorieuse de Jesus-Christ, de laquelle nous vous parlames dernièrement, par laquelle nous verrons Dieu comme il est, & serons rendus semblables à luy, jouïssans de la felicité, en laquelle s'éjouïssoit le Prophete Ps. 16. *Ta face est un rassasiement de joie, & il y a plaisir en ta droite pour jamais.* Cette gloire aura sa consommation au jour de la bienheureuse resurrection, en laquelle nostre corps vil sera rendu conforme au corps glorieux de Jesus-Christ; & comme il a porté l'image du premier homme qui étoit de poudre, la mortalité, la corruption, la foiblesse, aussi portera-t-il l'image du celeste, la force, la gloire, l'incorruption. Alors sera engloutie la mort en victoire, toutes larmes essuïées, l'agneau nous paistra, Dieu sera tout en tous.

Re-

Receuilions quelques doctrines de ce passage.

Premierement, remarquez qu'en toute cette chaine il n'y a que grace, soit que vous consideriez le commencement, ou le milieu, ou la fin.

Car nous sommes prédestinez, selon le bon plaisir de la volonté de Dieu, à la louange de la gloire de sa grace, Eph. 1.

Il nous a appellez par une sainte vocation: non point selon nos œuvres, mais selon son propos arresté, & la grace laquelle nous a été donnée en Jesus-Christ devant les temps éternels, 2. Tim. 1. 9.

Nous sommes justifiez gratuitement par sa grace, par la redemption qui est en Jesus-Christ, Rom. 3. 23.

Quant à la gloire, Nous sommes sauvez par grace, par la foy, & cela non point de nous, c'est le don de Dieu, Eph. 2. 8. Le don de Dieu c'est la vie éternelle par Jesus-Christ nostre Seigneur, Rom. 6. 23.

C'est pourquoy cette chaine est indissoluble. Mais nos Adversaires luy donnent un lien foible, à sçavoir les merites & les œuvres des hommes, par lesquelles ils lient ces choses, prétendans que Dieu nous a prédestinez, parce qu'il a preveu que nous ferions bon usage de nostre franc-ar-

bitre, qu'il nous justifie & glorifie par nos merites & nos œuvres.

II. D'ici nous apprenons combien grandes sont les prérogatives du Chrestien. Le Prophete dit au Ps. 87. *Ce qui se dit de toy, Cité de Dieu, sont choses honorables.* Et quelles choses plus honorables peuvent estre dites des fideles, sinon que Dieu les a élus, appelez, justifiez? Qu'avant que fussent les cieus & la terre, étoit faite d'eux mention honorable au livre de l'Agneau? Les hommes se glorifient de l'ancienneré de leur nom, mais ton nom, ô Fidele, ton nom est plus ancien que le monde: car il est écrit au livre de vie devant la fondation du monde. *Ejoüissez-vous,* dit Jesus-Christ Luc. 10. *que vos noms sont écrits au Ciel.* Et que se peut-il dire de plus honorable pour nous, que Dieu nous a aimez, avant que nous fussions?

Et quoy de plus grande consolation, que nous avons été bénits de Dieu en Jesus-Christ és lieux celestes, afin que nous sçachions que nous sommes de ceux à qui Jesus-Christ dira, *Venez les bénits de mon Pere, possédez le Royaume qui vous est préparé dès la fondation du monde?* Mais combien encore chose honorable est dite de nous, quand il est dit que nous sommes appelez? car ceci comprend que nous sommes

mes

mes faits enfans & domestiques de Dieu; que nous sommes introduits en son regne, inferez au corps du Fils de Dieu; que Jesus-Christ est formé dedans nous. Or si une femme est grandement honorée, qui a porté en son ventre quelque Prince & quelque Roy, combien est rendu honorable le fidele par cette vocation, dans lequel est formé Jesus-Christ, & dans le cœur duquel il vient habiter par la foy, & qui par ce moyen est rendu le temple, la maison, & le domicile de Dieu?

Et quel honneur nous est-ce d'estre *justifiez*, & étans justifiez rendus irréprehensibles, sans tache, sans macule devant Dieu? Car nous sommes revestus de la justice de Jesus-Christ. Et si nous tenons pour honorable ce qui est dit de Mardochée, qu'il fut vestu de l'habit Royal d'Assuerus, combien plus prendrons-nous à honneur d'estre revestus de la justice du Fils de Dieu? Enfin combien sera-t-il honorable d'estre glorifié és Cieux, d'estre introduit en la joie du Seigneur, d'estre assis avec Jesus-Christ en son throne? Au jour du sacre de Salomon, tels étoient les cris & les chants de triomphe que la terre en fendoit: mais ce n'étoit rien au prix de la gloire & du triomphe, qui sera lors que Dieu glorifiera ses enfans. Ici seront les

R 5,

triom-

trionphes des Anges, la voix du triomphe celeste des Archanges. Ici comparoïstra en personne le Fils de Dieu venant au devant des fideles és nuées, pour entrer en triomphe au Paradis de Dieu.

Ici derechef difons que des choses honorables font dites de la cité de Dieu. Vous vous glorifiez en vos bagues, & en vos chaines d'or: mais glorifiez-vous en cette chaine des graces de Dieu, qu'il vous a prédestinez, appelez, justifiez, glorifiez. En ceci consiste toute vostre gloire, & tout vostre honneur. En ceci est toute vostre consolation, & toute vostre joie: car c'est une chaine indissoluble, qui ni le monde, ni les puissances de l'Enfer, ne peuvent rompre: mais puis que Dieu vous a appelez, vous estes justifiez, vous serez glorifiez. Sentez-vous une sainte tristesse d'avoir offensé Dieu, un saint desir de combattre vos convoitises, & d'avancer en vous l'œuvre de vostre sanctification? si vous avez faim & soif de justice, & en effet si vous tachez de revestir le nouvel homme, & d'avancer en vous l'image de Jesus-Christ? Concluez par ces marques certaines de vostre vocation, que vous estes justifiez, que la justice de Jesus-Christ ne peut estre deniée, & que vostre felicité est aussi certaine, que si  
déjà.

déjà vous étiez glorifiez. Mais aussi à l'opposite ne vous abusez point, nul n'est glorifié qu'il ne soit auparavant participant de la vocation en sanctification & regeneration. Ne pensez pas oster aucun de ces chainons, & passer de l'élection à la gloire. Car sans la sanctification, nul ne verra le Seigneur, afin qu'ici nous nous reveillions, & nous retirions de nos pechez, & nous étudions à la pureté du cœur.

Aussi que chacun de ces points serve à nostre instruction. Car si nous sommes *élus*, tachons de sentir en nous les effets de nostre élection, & de l'affermir par bonnes œuvres. Si nous sommes appelés, cheminons dignement comme il est feant selon nostre vocation, vivons comme enfans de Dieu, comme l'Épouse de Jesus-Christ, comme temples & domiciles de son Esprit, honorans par nostre vie, nostre Pere, nostre Chef, nostre Epoux, & celuy qui a tant honoré nos corps, & nos ames que de prendre habitation dedans nous. Si nous sommes *justifiés*, montrons nostre foy, & nostre justification par nos œuvres comme Abraham, lequel S. Jacques 2. dit avoir été *justifié*, c'est à dire, déclaré juste, *par ses œuvres*: car devant les hommes à qui la foy ne paroist point,

R. 6.

com-

comment faut-il que nous soyons justifiez que par les œuvres? Aussi haïssons le péché, duquel pour nous laver & justifier devant Dieu, il a fallu que le sang du Fils de Dieu fust épanché, & que le bien-aimé du Pere ait été crucifié. Et si nous sommes glorifiez, cheminons dès maintenant comme combourgeois des Saints, & comme domestiques de Dieu. Que nostre conversation soit és Cieux, reconnoissons-nous étrangers ici bas, n'y attendons, n'y espérons point nostre gloire; car c'est au Ciel où elle nous est réservée. C'est là où il nous faut aspirer, afin que chacun de nous die avec Apôstre, *Je tire vers le but, à sçavoir au prix de la supernelle vocation en Jesus-Christ.* Que chacun de nous ravi de la grandeur de la gloire promise, die avec le Prophete, *O! quand entrerais-je, & me presenterais-je devant la face de Dieu? O! quand se fera le banquet des nopces de l'Agneau, auquel je serai assis à table avec Abraham, Isaac & Jacob, & serai repeu des fruits de l'arbre de vie, & abreuvé du Seigneur au fleuve des delices? Quand sera le triomphe du Fils de Dieu, auquel comme j'ai souffert avec luy, aussi je serai glorifié avec luy, & regnerai avec luy? Enfin qu'un chacun de nous soupire sans cesse après la venue de Jesus-Christ,*  
&

*sur le chap. VIII. des Rom. v. 29.* 397

& die de cœur & de bouche, Vien, Seigneur Jesus, vien: car il est nostre vie, & quand Christ qui est nostre vie apparoitra, nous apparoiſtrons avec luy en gloire. Ainsi ſoit-il.



R. 7

SER-